

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N° 319**

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 7 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent à cet ajout en commission qui ne vise qu'à favoriser l'émergence de sociétés spécialisées dans l'effacement de consommation chez les particuliers, créant ainsi un nouveau marché visant à priver les ménages les plus modestes d'une partie de leur consommation, pour servir au financement de ces entreprises.